



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Bas-Rhin

Commune : STRASBOURG

Autres communes :

R500

Appellation : Bains municipaux

Monument(s)

Appellation : Bains municipaux

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 20/12/2017

Étendue de la protection : Sont classées au titre des monuments historiques les parties suivantes des Bains municipaux à Strasbourg : -les façades et toitures du bâtiment des bains, y compris l'escalier principal avec ses lampadaires, le solarium, les cours anglaises de la façade principale et le sol s'étendant entre la rue des bains et le bâtiment des bains, avec les balustrades les bordant, les façades et toitures du bâtiment des bains médicaux avec ses deux cours en contrebas, les façades, toiture et cheminée du bâtiment de la chaufferie, ainsi que la portion d'origine du mur d'enceinte, -les intérieurs suivants : au rez-de-chaussée du bâtiment des bains : la rotonde d'entrée avec ses dégagements, les deux bassins de natation avec leurs dégagements, douches, pédiluves, vestiaires, y compris la robinetterie d'origine, au premier étage du bâtiment des bains : la totalité des installations des bains romains, et dans l'aile Est trois cabines de bains avec baignoire d'origine, y compris la robinetterie d'origine, au rez-de-chaussée du bâtiment des bains médicaux : la grande salle d'hydrothérapie, y compris les deux piscines, les douches et la robinetterie d'origine.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.